



Communiqué de presse : Équipement numérique des salles : Les distributeurs indépendants restent attachés au principe de mutualisation

Les distributeurs de DIRE prennent acte de l'avis de l'Autorité de la concurrence du 2 février dernier relatif à l'équipement numérique des salles, qui bien que reconnaissant que la numérisation des salles de cinéma est un objectif d'intérêt général, estime que le projet du CNC de créer un fonds de mutualisation à cette fin entraîne des restrictions de concurrence qui doivent être justifiées par l'absence de solution alternative.

Nous tenons à rappeler notre attachement au principe de mutualisation des coûts de l'équipement numérique. Le modèle préconisé par le CNC est le seul modèle qui apporte, à ce jour, des garanties d'égal accès des salles à l'équipement numérique, et in fine aux films distribués en numérique, mais aussi des garanties d'égal accès des distributeurs aux écrans numériques, dans une dynamique incitative.

Le modèle de mutualisation est surtout le seul modèle à même de préserver la diversité des salles, des distributeurs et des œuvres dans un univers numérique.

Nous attendons aujourd'hui de l'ensemble des acteurs privés ou publics, intervenant sur le marché de l'équipement des salles qu'ils intègrent de telles garanties de diversité parmi les premiers objectifs du déploiement numérique.

Paris, le 5 février 2010,

DIRE – Distributeurs Indépendants Réunis Européens

DIRE est un syndicat professionnel qui regroupe **10 distributeurs indépendants d'œuvres cinématographiques en salle** (Ad Vitam, Bac Films, Diaphana, Haut et Court, Le Pacte, Les Films du Losange, Memento Films, Pyramide Distribution, Rezo Films, Wild Bunch Distribution). DIRE existe depuis mai 2005 pour représenter et défendre les intérêts de la distribution indépendante, porteuse de diversité culturelle.

Contact : Anne POULIQUEN

27, rue Bleue, 75009 Paris ; 01 42 47 81 18 ; info@distributeurs-independants.org